

Report of the Annual Meeting Rapports annuels de la Société historique du Canada

Report of the Annual Meeting

Les idées politiques de la *Gazette Littéraire* de Montréal (1778-1779)

Michel Brunet

Volume 30, numéro 1, 1951

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/290033ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/290033ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

ISSN

0317-0594 (imprimé)

1712-9095 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Brunet, M. (1951). Les idées politiques de la *Gazette Littéraire* de Montréal (1778-1779). *Report of the Annual Meeting / Rapports annuels de la Société historique du Canada*, 30(1), 43-50. <https://doi.org/10.7202/290033ar>

All rights reserved © The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada, 1951

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

LES IDÉES POLITIQUES DE LA GAZETTE LITTÉRAIRE DE MONTRÉAL (1778—1779)

MICHEL BRUNET
Université de Montréal

MERCREDI, le 3 juin 1778, les Montréalistes cultivés, ou qui prétendaient l'être, avaient le plaisir de feuilleter leur premier journal. Les citoyens de la capitale jouissaient de ce privilège depuis déjà quatorze ans. Le journal de Montréal eut une existence plus éphémère, —son dernier numéro parut le 2 juin 1779—mais plus mouvementée.

Fleury Mesplet, imprimeur d'origine française qui avait élu domicile à Montréal au printemps de 1776,¹ crut le moment venu de faire concurrence à la *Gazette de Québec*. Voulant peut-être insinuer que les habitants de la future métropole avaient des lettres, il baptisa son "papier périodique" *Gazette du Commerce et littéraire*. Un lecteur, dont nous devons louer le purisme, fit respectueusement remarquer à M. l'Imprimeur que le titre choisi ne respectait peut-être pas les "règles de grammaire et d'élégance". Il aurait préféré *Gazette de Commerce et de Littérature*.² Bon prince, l'éditeur reconnut qu'il n'avait pas été heureux dans le choix de son titre. Le 2 septembre, son journal devenait la *Gazette littéraire*. Rendons hommage à son désir de satisfaire ses lecteurs et à son souci de respecter les règles de la grammaire. Il est fort probable que Mesplet avait aussi appris à ses dépens que son entreprise ne serait pas des plus profitables au point de vue commercial. Son prospectus annonçait qu'il se proposait de "remplir la feuille des avertissements publics des affaires qui pourront intéresser le commerce".³ Clients et souscripteurs se firent plutôt rares: il avoua bientôt ses embarras financiers et son intention de vendre son imprimerie.⁴ Seuls les amateurs de littérature et les beaux esprits semblaient s'intéresser au journal montréalais. On ne doit pas oublier tous les ennemis dont le malheureux imprimeur se disait entouré. Ceux-ci l'auraient épié continuellement et se seraient promis de le perdre.⁵

¹Aegidius Fauteux, "Fleury Mesplet: une étude sur les commencements de l'imprimerie dans la ville de Montréal", *Papers of the Bibliographical Society of America*, XXVIII, deuxième partie (1934), 167—170; R. W. McLachlan, "Fleury Mesplet, the First Printer at Montreal", *Mémoires de la Société royale du Canada*, deuxième série, XII, section 2 (1906), 204—205; Victor Morin, *Fleury Mesplet, pionnier de l'imprimerie à Montréal* (Montréal, 1939), 13—14. M. McLachlan fut l'auteur de la première étude importante consacrée à Fleury Mesplet. Il précisa plusieurs points demeurés obscurs jusqu'alors et corrigea les historiens qui l'avaient précédé.

²8 juillet.

³"Aux citoyens de la ville et district de Montréal", document donné par McLachlan "Fleury Mesplet", appendice C, document No 4, 236. Cette monographie se complète par une collection de documents relatifs à Fleury Mesplet. Ces documents forment les appendices A, B, C, D, E, F et G. Source citée à l'avenir sous l'abréviation M.S.R.C. (1906).

⁴19 août.

⁵*Gazette littéraire*, 19 août, 21 octobre, 21 et 28 avril, 5 mai; lettre de Fleury Mesplet au gouverneur Hadimand, le 4 janvier 1779, M.S.R.C. (1906), appendice C, document No 11, 240.

Un autre émigré français fut le principal collaborateur de la *Gazette littéraire*. Valentin Jautard, que quelques historiens accusent d'avoir été le mauvais ange de l'imprimeur persécuté,⁶ avait la démangeaison d'écrire. Il signa sous le pseudonyme de *Spectateur tranquille*—mais on peut supposer qu'il utilisa d'autres noms de plume—de nombreux articles consacrés à la critique littéraire et à des questions d'actualité.⁷ *Spectateur tranquille* n'était pas dépourvu de talent. Digne fils du Siècle des Lumières, il se donna la mission de sortir les Canadiens de leur ignorance. "A la vérité, écrivait-il, il est des moments où je suis pénétré d'indignation, quand je considère l'ignorance de la jeunesse canadienne occasionnée par sa propre faute, que la peine que je ressens influe sur mon style et le rend plus dur."⁸ Il ne fut pas le dernier émigré à se découvrir la vocation d'éclairer les Canadiens. Mesplet ne se méfia peut-être pas suffisamment des projets ambitieux de celui que M. Séraphin Marion appelle son "rédacteur en chef".⁹

Il serait, toutefois, injuste de rendre ce frondeur spirituel et ce censeur impitoyable seul responsable des événements qui conduisirent l'imprimeur montréalais et son ami dans les cachots du gouverneur Haldimand.¹⁰ Fleury Mesplet avait une haute conception de sa profession d'imprimeur et d'éditeur: l'oeuvre qu'il a laissée le prouve. Il en connaissait tous les dangers à une époque où les gouvernements se méfiaient de tous ceux qui influençaient l'opinion publique. "J'ai l'honneur de vous dire, déclarait-il à un correspondant qui s'était proclamé un admirateur enthousiaste de Voltaire," que je ne suis pas assez . . . bête pour ne pas me méfier des pièges qu'on aurait envie de me tendre."¹¹ Dans un pays qui avait toujours vécu en régime autocratique et surtout à un moment où plus que jamais toute vérité n'était pas bonne à dire, il savait les risques qu'il prenait en tentant de fonder une presse libre.

Le malheureux et audacieux Mesplet se doutait bien que la tâche ne serait pas facile. Familier avec le milieu canadien de cette époque, il procéda d'abord prudemment, prenant la résolution de ne pas faire

⁶Alfred Leroy Burt, *The Old Province of Quebec* (Toronto, 1933), 293; Fauteux, "Fleury Mesplet", 171—172; Séraphin Marion, *Lettres canadiennes d'autrefois* (4 vol; Ottawa, 1939—1944), II, 14—15; McLachlan, "Fleury Mesplet", 208; Marcel Trudel, *L'Influence de Voltaire au Canada* (2 vol., Montréal, 1945), I, 99.

⁷Au sujet des préoccupations et des goûts littéraires des collaborateurs de la *Gazette de Montréal*, voir le deuxième volume des intéressantes études de M. Marion consacrées aux *Lettres canadiennes d'autrefois*. Tout le volume se rapporte à la *Gazette littéraire*.

⁸22 juillet.

⁹*Lettres canadiennes*, II, 14. Sur Valentin Jautard, voir de E.-Z. Massicotte une notice dans le *Bulletin des recherches historiques*, XXX (1824), 44, et un article, "L'ultime aventure du journaliste Jautard", *ibid.*, XLVIII (1941), 328—330.

¹⁰Arrêtés le 4 juin 1779, Mesplet et Jautard restèrent en prison plus de trois ans. Il semble que le premier s'est évadé, peut-être avec la connivence des autorités, le 1er septembre 1782, McLachlan, "Fleury Mesplet", 213. Quant à Jautard, moins heureux, il serait demeuré prisonnier jusqu'au début de 1783, voir une lettre de Valentin Jautard au général Haldimand, le 8 février 1783, dans laquelle il remercie le gouverneur d'avoir été libéré et promet de se bien conduire à l'avenir, A.P.C. série B, vol. 75—1, p. 6, dans *Rapport des archives canadiennes* de 1886 (R.A.P.C.), 588.

¹¹14 octobre.

¹²Réponse de l'imprimeur à *L'Homme sans préjugé*, 21 octobre.

“mention de la religion, du gouvernement ou de nouvelles touchant les affaires présentes”.¹³ L'imprimeur, afin de rassurer les esprits soupçonneux, affirmera à plusieurs reprises son désir de “n'insérer rien contre la religion, les moeurs, l'État ou le gouvernement”,¹⁴ de ne publier “que ce qui me paraîtra décent et digne du public”.¹⁵ Cependant, il n'ignore pas qu'il n'est pas facile de contenter tout le monde. Ayant obtenu du gouverneur Haldimand la permission de demeurer au pays et de continuer la publication de son journal,¹⁶ il se déclare prêt à prouver à celui-ci sa reconnaissance, mais il ajoute: “Je ne pourrai peut-être pas remplir ce devoir autant que je désire, mais je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour le convaincre que je ne suis pas indigne de ce bienfait”.¹⁷

Un journal dont les rédacteurs vivent à une époque troublée et pensent avoir des idées dignes d'être communiquées ne peut pas demeurer indéfiniment neutre et incolore. Les fondateurs et les collaborateurs de la *Gazette littéraire* se montrèrent aussi prudents et réservés qu'ils le pouvaient. C'est ainsi, par exemple, qu'ils ne firent jamais mention de la Révolution américaine. Pas même une allusion vague. Celui qui dépouille les pages jaunies de cet hebdomadaire au format modeste ne se doute pas qu'il parut au moment même où se déroulaient une guerre et une révolution qui ont donné à notre monde contemporain une orientation nouvelle. Mesplet et Jautard avaient déjà collaboré avec les rebelles américains, d'où leur obligation de se montrer doublement prudents sur ce point. Cependant, ils ne se jugèrent pas forcés d'approuver tout ce qui se passait dans la colonie et de fermer les yeux sur ce qu'ils croyaient être des abus de pouvoir.

L'éducation fut la première cible des correspondants de la *Gazette*. Plusieurs d'entre eux s'accordèrent pour reconnaître que les Canadiens manquaient d'instruction. Un certain *Lui seul* qui rappelle au *Spectateur tranquille* que celui-ci s'attire des ennemis en donnant des “marques de mépris pour la nation” admet l'existence “d'une ignorance crasse et en même temps d'une présomption intolérable” chez un correspondant indigné qui avait pris la défense de l'ordre établi.¹⁸ Aux élèves du Collège de Montréal qui ont collaboré au journal, Valentin Jautard conseille de rentrer “dans votre collège, apprenez-y, s'il est possible, à penser et à écrire; mais je crains que vous ne parveniez à aucun des deux: vous apprendrez quelques mots latins et vous croirez tout savoir; et moi je vous dis que vous ne saurez jamais rien, parce qu'on n'est pas censé savoir quand on fait un mauvais usage de la science”.²⁰ Un autre rédacteur reproche aux collégiens de faire trop de

¹³Prospectus “Aux citoyens de la ville et district de Montréal”, M.S.R.C. (1906), appendice C, document No 4, 237.

¹⁴18 novembre.

¹⁵3 mars.

¹⁶Le journal ne parut pas le 26 août, car ordre avait été donné d'expulser Mesplet et Jautard de la colonie, voir M.S.R.C. (1906), appendice C, documents Nos 5, 6, 7 et 8, 237—239.

¹⁷2 septembre.

¹⁸A.P.C. série B, pp. 69, 70, 114 et 117, dans R.A.P.C. (1888), 980 et 982; Fauteux, “Fleury Mesplet”, 166—168; Morin, *Fleury Mesplet*, 14—14 Marcel Trudel, *Louis XVI, le Congrès américain et le Canada* (Québec, 1949), 65, note (53).

¹⁹22 juillet.

²⁰23 septembre.

fautes d'orthographe et en profite pour les "prier de vous attacher principalement à votre langue".²¹ Jusqu'à la mystérieuse Académie de Montréal qui prend part au débat.²² Son président dénonce "l'ignorance" et la "présomption" des écoliers du Collège de Montréal. "J'ose dire même, Messieurs, déclare cet éminent personnage dans un discours officiel, que notre société fait ombrage, parce qu'elle ouvre le sentier des sciences, (jusqu'à présent inconnu dans ce pays). L'ignorance de chaque individu et de tous était la colonne des politiques."²³

On ne tarda pas à dénoncer ceux que l'on tenait responsables de l'ignorance des Canadiens. *Le Sincère* fit remarquer que "si la jeunesse canadienne est ignorante, elle ne l'est pas du moins par sa propre faute, comme il [le *Spectateur tranquille*] le laisse entendre".²⁴ L'Académie de Montréal soutint ouvertement que les jeunes gens de cette ville recevaient une "mauvaise éducation".²⁵ *Sincère* et *Canadien curieux* affirmèrent avec assurance que "l'ignorance qu'elle [la nation anglaise] nous a reprochée jusqu'ici ne provient pas de la grossièreté de notre entendement, mais du défaut d'éducation que nous n'avons pu nous procurer jusqu'à ce moment".²⁶ *Spectateur tranquille* soupçonnait même l'existence d'une conspiration pour tenir les Canadiens dans l'ignorance: "Nous ne connaissons pas (ou peut-être ne voulons-nous pas connaître) d'où provient cette indigne politique qui tend à éterniser, pour ainsi dire, l'ignorance dans un pays où le génie national est aussi apte à acquérir des connaissances".²⁷

Visait-on le clergé? Ses membres n'étaient pas injustifiés de le croire. La *Gazette littéraire* transpirait un anticléricalisme latent. Déjà, un long article signé *L'Homme* avait recommandé la lecture du *Traité des bénéfices* de Frao Paolo.²⁸ Il était connu que ce livre avait été l'une des sources principales de Voltaire.²⁹ Le président de l'Académie se moquait des "mouvements jaloux du petit corps scolastique de cette ville".³⁰ Ce qui n'empêcha pas les doctes académiciens de jurer que leur "dessein ne fut jamais de saper, ni même de porter ombrage à aucune religion".³¹ *L'Ingénu* répondit à un correspondant qui l'avait mis en garde contre ceux qu'il appelait les "fanatiques":³²

"Détrompez-vous, Monsieur, et convenez avec moi que la philosophie fait disparaître de jour en jour (même ici) cette espèce d'hommes que vous dites à craindre, quoiqu'elle ne soit rien moins que dangereuse; d'autant plus que nous sommes sous un gouvernement éclairé, dont le vaste et profond génie de chef répond à nos vœux, et nous assure ce que nous avons de plus précieux, *la liberté de conscience*."³³

²¹ 4 novembre.

²² Au sujet de cette Académie dont on ne connaît pas les membres, voir Marion, *Lettres canadiennes*, II, 30—54.

²³ 11 novembre.

²⁴ 5 août.

²⁵ 11 novembre.

²⁶ Lettre adressée aux Honorables membres de l'Académie, 25 novembre.

²⁷ 30 décembre.

²⁸ 9 septembre.

²⁹ Trudel, *Influence de Voltaire*, I, 99.

³⁰ 11 novembre.

³¹ 6 janvier.

³² 19 mai.

³³ 26 mai, derniers mots soulignés dans le texte.

La campagne de l'hebdomadaire montréalais contre l'enseignement officiel souleva des protestations. Au début du mois de janvier 1779, le gouverneur Haldimand reçut une lettre de dénonciation. M. Etienne Montgolfier, vicaire général de toute la région montréalaise depuis 1751 et supérieur des Sulpiciens du Canada depuis 1759,³⁴ n'avait aucune raison particulière de faire confiance à la *Gazette littéraire* et à ses principaux rédacteurs. Il se rappelait que pendant l'occupation de la ville par l'armée américaine (1775—1776) on l'avait menacé d'expulsion.³⁵ Il n'avait pas pardonné à Jautard et à Mesplet d'avoir collaboré avec les rebelles. Sur ce point, il se montrait plus sévère que ne l'avaient été Carleton et Haldimand. Lorsque la *Gazette* et ses correspondants critiquèrent l'enseignement donné au Collège de Montréal, il se sentit personnellement attaqué. Les projets et les déclarations de la mystérieuse Académie de Montréal l'inquiétaient tout spécialement. Sa colère éclata quand l'Académie eut l'audace d'adresser au gouverneur une supplique dans laquelle elle déclarait que pour réaliser son programme "il ne manque, à notre entreprise, que l'approbation de Votre Excellence, pour la prospérité de laquelle, l'Académie ne cesse de faire des vœux".³⁶ Dans un long réquisitoire, M. Montgolfier accusa les membres de l'"académie naissante" dont les écrits "depuis longtemps infectent ce papier périodique" de n'avoir "point d'autre but que de corrompre l'esprit et le coeur des jeunes gens, en les retirant de la subordination et du respect qu'ils doivent à leurs maîtres". Il était évident pour lui que ces propagandistes avaient formé "le dessein . . . de jeter du trouble dans votre province, et de saper, s'il était possible, les fondements de toute religion, si nécessaire, même dans l'ordre purement politique, à la tranquillité des peuples, et à la conservation des Etats". Il concluait en demandant de "mettre fin à cette licence soit en interdisant entièrement cette gazette soit en nommant à l'imprimeur un censeur de confiance".³⁷

Le supérieur de Saint-Sulpice dut attendre six semaines pour recevoir une réponse. Le gouverneur lui rappelait qu'il avait voulu faire arrêter Mesplet, mais qu'il n'avait pas sévi à la demande de plusieurs citoyens éminents de Montréal. L'imprimeur, ajoutait Son Excellence, avait reçu l'ordre de ne pas "attaquer la religion ou le clergé; de ne rien insérer dans sa feuille qui put choquer les bonnes moeurs, ou fomenter la discorde". Haldimand demanda à M. Montgolfier, dont il disait connaître le "zèle et l'attachement . . . pour ce même gouvernement", de "veiller de près aux publications de cet imprimeur et de m'avertir au plus tôt s'il lui arrive encore de s'écarter de la conduite qui lui a été prescrite de ma part".³⁸ Mesplet et Jautard auraient mieux fait de se tenir sur leurs gardes devant cette "union du Trône et de l'Autel".³⁹

Nos paladins aimaient trop la poudre et les combats pour demeurer silencieux. Ils ne désespéraient pas se faire reconnaître le

³⁴L. Le Jeune, *Dictionnaire général du Canada* (2 vol. Ottawa, 1931), II, 297,

³⁵William Henry Atherton, *Montreal, 1535—1914* (3 vol. Montréal, 1914), II, 80.

³⁶30 décembre.

³⁷Montgolfier à Haldimand, le 2 janvier 1779, texte donné dans Marion, *Lettres canadiennes*, II, 57—58.

³⁸Haldimand à Montgolfier, le 15 février 1779, *ibid.*, II, 58—59.

³⁹Marion, *ibid.*, II, 59.

droit de critiquer et de censurer. Valentin Jautard demandait carrément, "n'est-il pas plus à propos d'instruire la société commune que de cacher les défauts de quelques particuliers? la publicité de leurs actions tend à les rendre plus exacts à remplir les devoirs de leur état, plus réservés et plus circonspects dans leur conduite dans les différents emplois et ceci tourne à l'avantage de cette même société."⁴⁰ Mesplet compléta ainsi la pensée du *Spectateur tranquille*. "Ci-devant l'obscurité assurait l'impunité, mais aujourd'hui les hommes de toute qualité seront plus réservés dans leur conduite, leurs actions seront "réglées suivant l'esprit social".⁴¹ Jautard avait lancé précédemment un défi à ses adversaires en leur posant les deux questions suivantes: "Pouvez-vous m'empêcher d'écrire? M'ôtez-vous ce droit qui ne dépend de qui que ce soit et que tout individu peut s'arroger?"⁴² Pouvait-on réclamer la liberté de la presse avec plus de conviction?

Une ardeur si belliqueuse en faveur de la liberté de parole pouvait mener loin. Depuis la conquête, l'administration de la justice au Canada laissait fort à désirer.⁴³ La *Gazette* critiqua quelques jugements rendus par les tribunaux.⁴⁴ Les magistrats ne prièrent pas les articles où l'on mettait en doute leur sagesse et leur impartialité. Fleury Mesplet fut convoqué devant le juge Hertel de Rouville. Celui-ci lui exprima son mécontentement au sujet d'un article du journal.

L'imprimeur raconta cette entrevue et annonça à ses lecteurs qu'il avait pris de bonnes résolutions:

"Il ne sera écrit dans la feuille aucun paragraphe tentant à procurer l'instruction publique.

Aucune réflexion sur la conduite des personnes préposées par le gouvernement pour l'administration de la justice, leurs jugements fussent-ils même reconnus et prouvés avoir été rendus contre les lois, parce que ce ne sont point de nos affaires, et vous devez vous soumettre et ne considérer leurs décisions qu'avec les yeux de la foi.

Aucun ouvrage qui tentera à détruire ou même donner la moindre atteinte à leur *infaillibilité*.

Aucun écrit où il paraîtra que l'on tenterait à diminuer le despotisme civil qu'ils s'attribuent, vous devez le respecter.

Rien qui puisse obliger les individus de se renfermer dans les bornes du devoir, du pouvoir et de l'honnêteté."

L'éditeur montréalais ne manquait pas d'humour. Il était même cruel. Il concluait ainsi:

"Enfin, Messieurs les Auteurs, écrivez, mais n'écrivez rien qui puisse donner échec à mon bien-être, ayez soin de ne point démasquer les hommes tels qu'ils sont, ou du moins ornez-les de couleurs agréables. Cela vous coûtera peu, vous leur plairez, c'est tout ce qu'il en faut, et je ne serai plus chagriné. On n'ose vous attaquer, tout le fardeau tombe sur mes épaules; partagez le avec moi, ou ne m'exposez pas à le porter."⁴⁵

⁴⁰ 12 mai.

⁴¹ Réponse de l'imprimeur à *L'Ami des hommes* qui lui avait conseillé dans le numéro du 19 mai d'être plus réservé, 26 mai.

⁴² 5 mai.

⁴³ Voir Burt, *Old Province*, 442—445.

⁴⁴ 14 et 21 avr., 12 et 26 mai.

⁴⁵ 21 avril.

Les réactions ne se firent pas attendre. Il est toujours dangereux pour un journaliste libre d'avoir plus d'esprit que ses adversaires. Le juge Rouville avait un vieux compte à régler avec Mesplet et Jautard. Il n'avait pas oublié que lors de l'invasion américaine ces deux émigrés avaient travaillé pour les rebelles. Le général Wooster, commandant des troupes du Congrès à Montréal, avait même nommé Valentin Jautard notaire public.⁴⁶ Hertel de Rouville, comme monsieur Montgolfier, se souvenait que le général ennemi, auquel l'imprimeur et l'avocat étaient alliés, avait voulu le bannir de la ville.⁴⁷ Tous ces faits lui revinrent à la mémoire et s'ajoutèrent aux incidents plus récents. Le 20 mai, l'avocat Jautard apprend en pleine salle d'audience que les juges se proposent de lui interdire l'accès de la cour où il représente un client. L'un des magistrats indignés lui déclare qu'il est suspect au gouvernement. Ne se cachant plus derrière l'anonymat, le "suspect" décrit l'incident aux lecteurs de la *Gazette* et leur promet de continuer la lutte engagée. "Je dirai vrai; je déchirerai, ou du moins ferai-je tous mes efforts, affirme-t-il, pour déchirer le voile épais qui couvre les injustices, les prévarications, etc."⁴⁸

Jautard et Mesplet avaient dépassé les bornes. Le juge Rouville s'empressa de mettre le gouverneur au courant de toute l'affaire.⁴⁹ Le sort des deux bouillants journalistes fut fixé rapidement. Ils avaient naïvement cru pouvoir se concilier l'autorité supérieure en faisant assaut de loyalisme envers le gouvernement local et celui de la métropole.⁵⁰ Ce loyalisme de commande, si généralisé à cette époque, leur avait probablement valu quelques semaines de répit. Cette fois-ci, Haldimand se montra sans pitié. Le 1er juin, il ordonnait leur incarcération sans porter contre eux d'accusations précises.⁵¹

L'imprimerie a provoqué dans tous les pays où elle fut introduite une véritable révolution. Critiquer l'enseignement officiel et ceux qui le dispensaient, réclamer, au nom du bien général de la société, la liberté de parole, s'attaquer à l'administration de la justice, tel fut le programme vraiment révolutionnaire de la *Gazette littéraire* de Montréal. Rappelons-nous que le Canada de 1779 n'avait jamais connu la liberté de la presse. Ses classes dirigeantes ignoraient ce qu'on appelle, en régime démocratique, l'opinion publique. Habitué à n'être jamais censuré publiquement, ceux qui exerçaient l'autorité, à tous les échelons, ne pouvaient tolérer la moindre critique. Quant au conquérant anglais, — même s'il se croyait et se disait, surtout, très libéral — engagé dans une lutte pour la survivance de son empire, il n'avait aucun intérêt à enseigner aux Canadiens l'exercice de la liberté.

⁴⁶A.P.C., série B, vol. 185—1, p. 70, dans R.A.P.C. (1888), 980.

⁴⁷Atherton, *Montreal*, II, 80.

⁴⁸Article intitulé "Aux honnêtes citoyens" et signé Valentin Jautard, avocat, 26 mai.

⁴⁹Hertel de Rouville au gouverneur Haldimand, le 27 mai 1779, et autres documents incriminant Mesplet et Jautard, A.P.C., série B, vol. 205, pp. 19 à 45, dans R.A.P.C. (1888), vol. III du *Précis de la collection Haldimand*, 43.

⁵⁰Voir les numéros des 22 et 29 juillet, 12 et 19 août, 2 septembre, 30 décembre et 26 mai. *Spectateur tranquille* avait même pondu deux mauvais et plats poèmes de louanges en l'honneur du gouverneur Haldimand, 12 août, 2 septembre et 30 décembre. Dans l'édition du 26 mai, il y avait un article de Jautard approuvant avec enthousiasme la politique de contrôle des prix annoncée par le gouvernement colonial.

⁵¹M.S.R.C. (1906), appendice C, documents Nos 15, 16, 17, 18 et 19, 243—245.

Ceux-ci en auraient peut-être profité pour se tourner contre son régime autocratique. Comme le remarquera Valentin Jautard, lorsqu'il sera en prison, "le temps où j'ai été arrêté était le plus critique, qu'alors tout fesait ombrage, que toute voix paraissait fermée et l'était réellement puisque depuis ce temps je n'ai pu savoir la cause de mon emprisonnement, qu'enfin il fallait subir le joug qui était imposé sans oser demander pourquoi."⁵²

Si Fleury Mesplet avait écouté les appels à la prudence de quelques-uns de ses correspondants,⁵³ s'il était demeuré fidèle aux bonnes résolutions qu'il prenait de temps à autre, son journal aurait certainement eu une plus longue existence. Son "papier périodique" aurait-il été aussi intéressant, aussi vivant? Il est permis d'en douter. Celui qui veut connaître l'histoire de nos idées politiques ne peut pas passer sous silence la contribution originale de la *Gazette littéraire* de Montréal. Ce modeste hebdomadaire a vaillamment lutté pour la liberté de la presse au Canada. C'est une cause qui, ici comme ailleurs, a eu ses pionniers et ses martyrs. C'est aussi une lutte que chaque génération de Canadiens doit continuer si nous voulons conserver et perfectionner nos institutions démocratiques.

⁵²Valentin Jautard à l'honorable François Baby, auquel il demandait d'intervenir en sa faveur auprès du gouverneur, le 2 novembre 1782, Collection Baby, Université de Montréal.

⁵³Voir lettres de *l'Ami des hommes* et de *Sincère moderne* à l'imprimeur, 19 et 26 mai.